

Compte rendu sommaire Réunion du Conseil Communautaire Séance du 2 septembre 2021 à 18h30

Date de convocation : 26 août 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 53

Présents : 37

Ayant donné procuration : 10

L'an DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le DEUX du mois de SEPTEMBRE à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. MUNIER, Mme COGLIANDRO, M. DALLA-FAVERA, M. DIEUDONNE, M. DOS SANTOS et M. TISSERAND

Bronvaux : M. FAVIER

Clouange : M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. VEZAIN

Marange-Silvange : M. MULLER, M. COQUIN, M. MEOCCI, M. ROETTGER, Mme SPANIER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : Mme VANNI, M. CANTELE et M. NUCCI

Moyeuvre-Grande : M. ROVIERO, Mme CISAMOLO, Mme DOS SANTOS, Mme THIBO et M. TIRLICIEN

Moyeuvre-Petite : -

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN, M. NOBILE et M. RISSER

Roncourt : -

Rosselange : M. MATELIC et M. SCHONS

Sainte Marie Aux Chênes : Mme LAMARQUE, M. CALLIGARO et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI et Mme SAVINO

Membres absents ayant donné procuration :

Mme HIRSCH à M. TISSERAND

M. SCHNEIDER à M. ROVIERO

M. SCHWEIZER à M. MATELIC

Mme LEMASSON à M. HEISER

Mme BENCI à M. FOURNIER

M. DUMON à M. RISSER

Mme WAGNER à Mme MUHLMANN

Mme SEEMANN à M. SCHONS

M. CAYRÉ à Mme LAMARQUE

M. VEGLIA à Mme SAVINO

Absent excusé : M. BENABID et M. ROSSO

Absent : Mme CALCARI-JEAN, Mme RAU, M. VILLA et M. POSTERA

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2021

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 1^{er} avril 2021.

INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, INSTALLE Madame SPANIER Marie-Claire et Monsieur NUCCI Kevin dans leurs fonctions de délégués communautaires.

**Délibération 2021-44 – REMPLACEMENT DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AU SEIN DE SYNDICATS MIXTES.**

- Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉSIGNE en qualité de représentants de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle au sein du :
 - Syndicat Mixte d'Assainissement de la Barche (SMAB) :
 - Monsieur Bernard ROETTGER (titulaire)
 - Madame Marie-Claire SPANIER (suppléante)
 - Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et d'Entretien du ruisseau « Le Billeron » :
 - Madame Marie-Claire SPANIER
 - Syndicat Mixte d'Aménagement d'une Aire d'Accueil des Gens du Voyage (SM3A) :
 - Monsieur François MEOCCI
 - Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Friches Industrielles (SMEAFI) :
 - Monsieur François MEOCCI (titulaire)
 - Madame Marie-Claire SPANIER (suppléante)

Délibération 2021-45 – REMPLACEMENT AU SEIN DES COMMISSIONS.

- Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉSIGNE en qualité de représentants des Communes de Marange-Silvange et Montois-la-Montagne au sein des Commissions :
 - Commission « Transition Écologique et Énergétique, Eau, Assainissement, GEMAPI et autres actions de développement durable » : Madame Patricia DOSSMANN (Marange-Silvange)
 - Commission « Protection et Mise en Valeur de l'Environnement » : Madame Patricia DOSSMANN (Marange-Silvange)
 - Commission « Gestion, élimination et valorisation des déchets - Collecte et traitement des déchets - Déchèteries » : Monsieur Kevin NUCCI (Montois-la-Montagne)
 - Commission « Services à la population, Petite enfance » : Monsieur Kevin NUCCI (Montois-la-Montagne)

Délibération 2021-46 – BUDGET PRINCIPAL 2021 – DECISION MODIFICATIVE N° 1.

- Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget Principal 2021, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :
 - SECTION DE FONCTIONNEMENT :
 - DEPENSES : 242.598,00 €
 - RECETTES : 242.598,00 €
 - SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - DEPENSES : 41.000,00 €
 - RECETTES : 41.000,00 €

**Délibération 2021-47 – BUDGET 2021 – BUDGET ANNEXE « GESTION DES DECHETS MÉNAGERS » – DÉCISION
MODIFICATIVE N° 1.**

- Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Gestion des Déchets Ménagers » 2021, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :
 - SECTION DE FONCTIONNEMENT :
 - DEPENSES : 54.172,06 €
 - RECETTES : 54.172,06 €
 - SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - DEPENSES : 2.000,00 €
 - RECETTES : 2.000,00 €

Délibération 2021-48 - BUDGET 2021 – BUDGET ANNEXE « GEMAPI » – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget Annexe « GEMAPI » 2021, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- DEPENSES : 0,00 €
- RECETTES : 0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- DEPENSES : 9.000,00 €
- RECETTES : 9.000,00 €

Délibération 2021-49 – FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) - RÉPARTITION 2021.

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'opter, au titre de l'année 2021, pour une répartition dérogatoire « libre » des contributions et attributions du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales, selon le tableau suivant :

	Répartition calculée en appliquant les proportions utilisées pour la répartition 2016		
	Montant prélevé définitif	Montant reversé définitif	Solde définitif
Amneville	0	109 242	109 242
Bronvaux	0	14 762	14 762
Clouange	0	81 193	81 193
Marange-Silvange	0	129 909	129 909
Montois-la-Montagne	0	53 145	53 145
Moyeuvre-Grande	0	181 577	181 577
Moyeuvre-Petite	0	14 762	14 762
Pierrevillers	0	42 811	42 811
Rombas	0	230 293	230 293
Roncourt	0	23 620	23 620
Rosselange	0	79 717	79 717
Sainte-Marie-Aux-Chênes	0	79 717	79 717
Vitry-Sur-Orne	0	79 717	79 717
Sous-Total Communes	0	1 120 465	1 120 465
EPCI	0	355 774	355 774
Total	0	1 476 239	1 476 239

Délibération 2021-50 – EXONÉRATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – ANNÉE 2022.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les redevables cités ci-dessous pour l'année 2021 :

NOM	ADRESSE DU SIEGE	ADRESSE DE L'EXPLOITATION
SCI GBM Menuiserie JOFFROY	22 rue Raymond Mondon 57860 RONCOURT	22 rue Raymond Mondon 57860 RONCOURT
SCI La mine Serrurerie MEYER	ZA les Grandes Champelles 57860 RONCOURT	ZA les Grandes Champelles 57860 RONCOURT
SCI B3FM Entreprise BOFFO	ZA SIRIUS CD 47 57360 AMNEVILLE	ZAC SIRIUS 57230 AMNEVILLE
MAC DONALD'S FRANCE	1 rue Gustave Eiffel 78045 GUYANCOURT	Centre de loisirs rue de l'Europe 57360 AMNEVILLE
SAS SANDEX SUPER U	Zac belle fontaine 57185 CLOUANGE	Zac Belle Fontaine 57185 CLOUANGE
LIDL	35 rue Charles Péguy 67200 STRASBOURG	- Route de la vallée-RD52 57535 MARANGE-SILVANGE - Lotissement le Sauceu-57255 SAINTE- MARIE-AUX-CHENES - Rue de l'avenir-57250 MOYEUVRE- GRANDE - Grande Fin -57185 CLOUANGE
SETHI (Indivision NASS)	28 rue de Villers 57120 ROMBAS	62 rue de la Paix 57120 ROMBAS
CORA	Domaine de Beaubourg, 1 rue du Chenil – CS 30175 CROISSY BEAUCOURG 77435 MARNE LA VALLEE CEDEX 2	ROUTE DEPARTEMENTALE 643 BOITE POSTALE 30008 57255 SAINTE-MARIE-AUX-CHENES
WDA	2 rue de la Vieil 57360 AMNEVILLE	2 rue de la Vieil 57360 AMNEVILLE
CENTRAKOR	260 Route de Mittelhausbergen-BP27 F67037 STRASBOURG Cedex2	Lotissement Commercial du Sauceu 57255 SAINTE-MARIE-AUX CHENES
SCI ZOESAM David RIGGI	51 rue Foch 57185 CLOUANGE	ZAC BELLE FONTAINE 57185 CLOUANGE
E LECLERC AMNEVILLE SODIAM SAS	Rue Clemenceau 57360 AMNEVILLE	Rue Clemenceau 57360 AMNEVILLE
SARL Le Fournil de la Vallée de l'Orne	ZAC Belle Fontaine 57185 CLOUANGE	ZAC Belle Fontaine 57185 CLOUANGE
LA FOURNEE DOREE	ZA HAUTE CHOUX RUE CHAMPELLE 57522 Ste MARIE AUX CHENES	ZA HAUTE CHOUX RUE CHAMPELLE 57522 Ste MARIE AUX CHENES
APEIVO	5 Rue Maréchal Molitor 57360 AMNEVILLE LES THERMES	Chemin de Silvange 57120 PIERREVILLERS
NORMA	Direction régionale Service Expansion 9 Rue de Rochefort 67100 STRASBOURG	1 Rue Saint Exupéry 57120 Rombas
SCI STEMAR ORNE MATERIAUX	62 rue de la Tour 57120 ROMBAS	62 rue de la Tour 57120 ROMBAS
LECLERC EXPRESS	Avenue François Mitterrand 57290 FAMECK	Rue du Muguet 57120 ROMBAS
VAPPIANI Agnès	18 rue Pierre Stanislas 57120 ROMBAS	15 b rue Pierre Stanislas 57120 ROMBAS
SOCIETE SORRENTO	16 rue de Villers 57120 ROMBAS	2 rue de la Paix 57120 ROMBAS

**Délibération 2021-51 – SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ET
EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES – CHOIX DU MODE DE GESTION.**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, par 46 VOIX POUR et 1 CONTRE,

- ADOPTE le principe de la délégation du service public des déchets ménagers et assimilés, et de l'exploitation des déchèteries communautaires, par voie d'affermage, pour une durée minimale de 8 ans avec 12 ans maximum à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Et AUTORISE le Président à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

**Délibération 2021-52 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA
FOURNITURE DE GAZ – DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉSIGNE Monsieur René HEISER pour participer à la Commission d'Appel d'Offres du groupement qui se réunira pour l'examen des offres de fourniture de GAZ et l'attribution des marchés.

Communications

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions que le Président a prises conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président remercie les conseillers de leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Fait à Rombas, le 12 octobre 2021

Le Président,



Lionel FOURNIER